

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Suite à l'avis de la CAO en date du 07 novembre 2023, Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 07 novembre 2023 a approuvé l'attribution du marché coupons restauration à l'entreprise Groupe UP.

Il rappelle que le conseil communautaire en date du 13 février 2024 a délibéré sur une nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres de Loire Semène suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 14 décembre 2023 afin d'avoir une composition régulière de cette dernière conformément aux articles L. 1414-2, L1411-5 et L.2121-21 du CGCT.

En vertu de la jurisprudence, le Conseil Communautaire doit réapprouver l'attribution du marché mentionné ci-dessus confirmant le choix de l'entreprise retenue.

De ce fait, la « nouvelle » Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 mars 2024 afin de régulariser a posteriori ledit marché.

La commission d'appel d'offres a retenu :

- Groupe UP – 27 Avenue des Louvresses – 92 230 GENNEVILLIERS
- Durée du marché : 3 ans (hors période de reconduction)
- Prix unitaire : 9,50 € avec une participation de l'employeur à hauteur de 60%.

Conformément au courrier de Monsieur le Préfet, ce marché n'aura pas à être de nouveau notifié dans la mesure où il est déjà exécutoire.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire, de bien vouloir :

- Approuver l'attribution du marché à l'entreprise et au montant précité,
- Autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la régularisation suite à la mise à jour des membres de la CAO du marché coupons restauration.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

AR Prefecture

043-244301131-20240326-20240326_D_011-DE
Reçu le 04/04/2024

La Secrétaire de séance

Nadia ADJERIOU

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET

